



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

<p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche</p> <p>Sous-direction de la stratégie en formation, recherche et développement</p> <p>Bureau de l'innovation en éducation et formation et de la formation continue des personnels de l'enseignement</p> <p>Adresse : 1 ter avenue de Lowendal 75349 PARIS 07 SP</p> <p>Suivi par : Dominique VIRGILI Isabelle HENRY</p> <p>Tél : 01.49.55.42.14 / 44.61 Fax : 01.49.55.56.17 Mail : Dominique.virgli@agriculture.gouv.fr isabelle.henry@agriculture.gouv.fr</p>	<p>NOTE DE SERVICE</p> <p>DGER/SDSFRD/N2006-2115</p> <p>Date: 02 novembre 2006</p>
--	---

Date de mise en application :

Annule et remplace:

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche
à

Date limite de réponse:

Destinataires (voir liste ci-dessous)

📄 Nombre d'annexe: 0

Objet : Parution du programme national de formation pour l'année 2007 et modalités d'inscription

Bases juridiques :

Résumé : La présente note vise à rappeler aux agents la procédure d'inscription aux stages du programme national de formation pour l'année 2007

Mots-clés : Programme national de formation, formation

Destinataires	
Pour exécution : Administration centrale, Secrétariat général Services déconcentrés Établissements d'enseignement Établissements publics Inspection de l'enseignement agricole	Pour information : Organisations syndicales

I) RAPPEL SUR LA CONSTRUCTION DU PROGRAMME DE FORMATION (PNF) 2007

Le programme national de formation continue 2007 fait suite à un travail mené par le bureau de l'innovation en éducation et formation et de la formation continue des personnels de l'enseignement en collaboration avec les différentes sous-directions de la DGER, les Inspecteurs de l'enseignement agricole, les établissements nationaux d'appui, les délégués GRAF.

Ce travail a permis de définir **les orientations** en matière de formation continue et d'élaborer une **note de cadrage** afin que les différentes structures organisatrices de stages puissent proposer des actions répondant à ces orientations.

Ainsi, **6 orientations ont été retenues en 2007** :

- Accompagner la communauté éducative pour la mise en œuvre des diplômes rénovés (baccalauréat technologique STAV et BPA)
- Accompagner la prise de fonction, l'adaptation à l'emploi,
- Développer les compétences pédagogiques des enseignants (analyse et échanges de pratiques, didactique pédagogique et professionnelle, adaptation des connaissances)
- Accompagner l'encadrement des chantiers pédagogiques, des stages en milieu professionnel, l'utilisation des machines dangereuses en intégrant la réglementation en vigueur sur la sécurité, l'hygiène, la prévention
- Accueillir les nouveaux arrivants,
- Accompagner les établissements dans la mise en œuvre des missions d'animation et de développement des territoires, de coopération internationale et d'insertion.

Ces orientations font également l'objet d'une note de service (note de service n° SG/SRH/SDDPRS/N2006-1176 du 03 juillet 2006), élaborée par le bureau FORMCO, (Secrétariat général) qui définit l'ensemble des orientations prioritaires pour tous les agents du ministère de l'agriculture et de la pêche (administration centrale, services déconcentrés, établissements publics d'enseignement agricole)

II) CONSULTATION DE L' OFFRE DE FORMATION 2007 :

Elle est **consultable depuis le 16 octobre** sur le site **Chlorofil**, site des professionnels et partenaires de l'enseignement agricole, et il est possible d'y accéder de deux manières :

- A droite de la page d'accueil de Chlorofil, dans la **rubrique « actualités »**, en cliquant sur la **ligne « formation continue des personnels »**

Ou

- A l'adresse suivante : <http://www.safo.chlorofil.fr/catalogue/sommaire.cfm>

III) SAISIE DES INSCRIPTIONS :

La campagne d'inscription **début le lundi 06 novembre 2006 et se termine le lundi 04 décembre 2006.**

Les premières actions de formation se déroulant dès la deuxième semaine de janvier 2007, **les chefs de SRFD doivent donner leur avis avant le 30 décembre 2006 .**

IV) PROCEDURE D'INSCRIPTION :

Il convient de rappeler que tout départ en stage nécessite l'accord préalable du chef de SRFD.

Les **modalités d'inscription sont précisées sur le site Chlorofil** à l'adresse suivante : <http://www.safo.chlorofil.fr/inscrire.cfm>.

Sous cette rubrique se trouve également **la fiche d'inscription**.

V) PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT .

Le remboursement des frais de mission liés à des actions de formation dans le cadre du PNF est traité par les établissements mandatés par la DGER pour l'organisation des formations.

Pour les DOM-TOM et la Corse, les frais de mission pour toutes les actions de formation nationale, en dehors des formations à la prise de fonction, seront pris en charge dans le cadre de leur plan régional de formation.

Leurs frais de mission relatifs aux formations à la prise de fonction sont gérés par l'établissement organisateur des ces stages (ENESAD) Il en est de même des actions de formation initiés par la DGER, telles que l'accompagnement de la rénovation des diplômés.

VI) AUTRES INFORMATIONS SUR LE SITE CHLOROFIL :

Ce site fournit des informations complémentaires à cette note de service, notamment :

- **une explication sur l'organisation de la formation continue au ministère** : les liens entre le Secrétariat général, la DGER, les niveaux régional et national (texte introductif de la sous-direction de la stratégie en formation, recherche et développement)
- **l'organisation du programme de formation continue de la DGER ,**
- **les correspondants avec leurs coordonnées,**
- **les actions proposées à l'ensemble des personnels du ministère par le secrétariat général** y sont également accessibles grâce à un lien direct avec le site Internet « FORMCO » ; ce qui permet de compléter l'offre de formation de la DGER.
- **les actions proposées par l'ensemble des régions dans le cadre de leur PRF (Programme régional de formation)**

Le Sous-directeur de la Stratégie en Formation,
Recherche et Développement

Gilbert PESCATORI